

Postulat P2054.09 Moritz Boschung/Alex Glardon

(gouvernance d'entreprise publique)¹

Prise en considération

Boschung-Vonlanthen Moritz (*PDC/CVP, SE*). Die CVP-Fraktion befürwortet die Erheblicherklärung des Postulates und bittet Sie, dasselbe zu tun. In meinem persönlichen Namen möchte ich dem Staatsrat danken für die Bereitschaft, dieses Postulat als erheblich zu erklären. Es geht darum, die Kompetenzen und die Verantwortlichkeiten zwischen dem Staatsrat und – beziehungsweise in – denjenigen Unternehmen zu klären, die ganz oder teilweise in staatlichem Besitz sind oder in denen der Staat wesentlich mitbestimmt. Es geht auch darum, dass die Regierung die Handlungsfreiheit beibehält. Die Präsenz des Staatsrates in einem vollständig oder teilweise in staatlichem Besitz stehenden Unternehmen kann durchaus positive Aspekte haben. Gleichzeitig ist sie aber auch eine Quelle möglicher Interessenkonflikte und kann sowohl für den Staatsrat als auch für das Unternehmen ein Risiko sein oder werden. Es ist deshalb richtig, dass der Staatsrat die Situation überprüfen und wo nötig neu regeln will, wie das übrigens andere Kantone und auch der Bund schon getan haben. Ich bitte Sie also, der Erheblicherklärung zuzustimmen.

Morand Jacques (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical, tout comme le Conseil d'Etat, va accepter et vous propose d'accepter le postulat Boschung/Glardon sur la gouvernance d'entreprise publique.

Nous sommes cependant conscients que la Public Corporate Governance (PCG) n'apportera pas de solution, ni de ligne directrice transcendante dans la gestion des entreprises ou sociétés pour lesquelles l'Etat est partenaire ou actionnaire et ceci avec ou sans la garantie financière cantonale.

Différents aspects sont à prendre en compte et il est difficile, voire dangereux, de chercher à transgresser ou de passer à côté des règles de fonctionnement d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration, d'une direction générale ou d'une direction opérationnelle. Il est également difficile de concilier le devoir de discrétion ou de confidentialité d'une situation quelconque ou d'une décision stratégique en comparaison avec la volonté – certes légitime – du gouvernement ou du parlement d'avoir des retours d'information de ses élus politiques dans les conseils de ses différentes entreprises. Si tout va bien, tout le monde s'y retrouve. S'il y a un problème, on dira: pourquoi n'avons-nous pas été informé? Et, si on est informé, on se demandera pourquoi les informations confidentielles ou stratégiques ont été diffusées, informations qui auront comme seul effet un affaiblissement de ces sociétés?

En conclusion, soutenons la PCG mais restons vigilants en ce qui concerne les effets non désirés.

Thévoz Laurent (*ACG/MLB, SC*). L'Alliance centre-gauche a pris avec beaucoup d'intérêt connaissance de

ce postulat, se félicite de son contenu et de son soutien par le Conseil d'Etat.

Enfin, les parts que possède l'Etat dans ses entreprises ou les entreprises de droit public sont des parts qui reviennent au nom du peuple fribourgeois. C'est au peuple fribourgeois que nous devons assumer notre responsabilité de bien les diriger. Les lignes directrices ont l'avantage d'offrir transparence, prévisibilité et anticipation et d'assurer une direction stratégique de ces entreprises-là comme le montrent d'ailleurs très, très bien les exemples de plus en plus nombreux d'entreprises privées qui se dotent de telles lignes directrices. Nous pensons qu'il s'agit là d'un exemple à suivre et à généraliser aussi pour éviter certains couacs qui se sont trouvés dans le passé, comme par exemple, avec le Groupe E. Nous en profitons pour féliciter et soutenir le Conseil d'Etat dans sa prise de position courageuse.

La gouvernance d'entreprise ne peut pas faire une impasse sur le développement durable. Elle doit introduire cette dimension-là comme une dimension centrale et essentielle pour que la conduite des entreprises en main de l'Etat soit exemplaire. Nous espérons dans ce sens-là que le Conseil d'Etat pourra profiter des conseils et de l'appui d'une entreprise spécialisée dans le domaine, qui doit se trouver au mois à 20 m à vol d'oiseau de cette salle-là et qui, depuis 20 ans, fait exemple d'entreprise leader au niveau mondial en matière de gouvernance d'entreprise durable.

Gendre Jean-Noël (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste va accepter ce postulat. Il trouve important que le canton mette en place des règles et recommandations pour la gouvernance d'entreprise publique. Ces règles doivent à tout prix tenir compte des objectifs gouvernementaux en matière de développement durable, ce qui devrait, entre autres, ne pas permettre d'investir dans des centrales à charbon dans un grand pays voisin. Les collectivités publiques ont la responsabilité d'une mise en place de chartes et d'objectifs d'entreprise basés aussi bien sur des critères économiques, environnementaux, sociaux et éthiques.

Cardinaux Gilbert (*UDC/SVP, VE*). Le groupe de l'Union démocratique du centre est assez sceptique par rapport à ce postulat. Mais, s'il est accepté, il attend ce qui ressortira du rapport qui sera présenté.

La majorité du groupe soutient tout de même ce postulat.

Glardon Alex (*PDC/CVP, BR*). Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse à notre postulat. Il faut bien avouer que parfois les intérêts peuvent être divergents entre une entreprise qui doit évoluer dans un marché ouvert ou partiellement ouvert et la politique gouvernementale qui doit correspondre à des exigences conformes au bien-être général. La présence d'un Conseil d'Etat dans un conseil d'administration est par conséquent une source potentielle de conflits d'intérêt et de risques, ceci aussi bien pour l'entreprise que pour l'élu. Le Code des obligations stipule d'ailleurs clairement qu'un administrateur doit veiller fidèlement aux intérêts de la société. Si un litige doit se présenter, le

¹ Déposé et développé le 8 mai 2009, BGC p. 793; réponse du Conseil d'Etat le 1^{er} septembre 2009, BGC p. 1812.

Conseil d'Etat, en sa qualité d'administrateur, devra donc donner la préférence à l'intérêt supérieur de la société plutôt qu'à celui de l'actionnaire qu'il représente, en l'occurrence celui de l'Etat. La violation de cette règle pourrait ainsi le rendre responsable.

Accepter ce postulat poussera donc le Conseil d'Etat à réfléchir à toutes les solutions possibles en matière de gouvernance d'entreprise publique, de déterminer si les fonctions de conseiller d'Etat et d'administrateur sont toujours aussi compatibles ou si le fait de désigner certains hauts fonctionnaires serait plus approprié. Le rapport qui en résultera pourra répondre à ces questions et ainsi poser de nouvelles bases qui définiront clairement toutes les règles en la matière.

Je vous remercie par conséquent de suivre l'avis du Conseil d'Etat et de bien vouloir accepter ce postulat.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Vous le savez, dans les grandes manœuvres d'aujourd'hui, que ce soit dans le monde bancaire – la Banque Cantonale –, dans le monde de l'énergie – le Groupe E –, dans le monde des transports – les TPF – quel est le rôle respectif des délégués élus par le Conseil d'Etat, des délégués élus par le Grand Conseil? Quelle est leur responsabilité? Est-ce que l'intérêt de l'entreprise en main publique est le même que l'intérêt du canton? Autant de questions que vous vous êtes sûrement déjà posées et je rassure M. le Député Glardon qui a dit que le Conseil d'Etat devra réfléchir; il réfléchit déjà! On a consacré toute une matinée à ce problème-là déjà au mois de mars et avec l'avis de différents professeurs. C'est un sujet particulièrement intéressant et brûlant parce que, des fois, les délégués du Conseil d'Etat et du Grand Conseil peuvent être en porte-à-faux avec certains intérêts à long terme du canton. Je crois que ce rapport va mettre un peu de lumière sur ce paradoxe où parfois le cœur balance entre l'intérêt de l'entreprise et l'intérêt du canton. Je crois que se poser cette question est des plus utiles. Le rapport sur ce postulat, que vous allez probablement accepter comme vous le propose le Conseil d'Etat, vous permettra de faire un peu de lumière sur ses rôles qui sont parfois relativement ambigus.

Je vous donne un exemple. Le canton de Fribourg m'a délégué dans le conseil d'administration des Sucreries d'Aarberg. Quel est l'intérêt du canton de Fribourg? Est-ce que son intérêt c'est de vendre les actions pendant qu'elles sont à un bon prix ou bien est-ce que c'est qu'on puisse continuer à faire cette culture dans le pays? Il y a toute l'ambiguïté de la réponse là-dedans pour ne donner qu'un seul exemple que je vis avec votre collègue Michel Losey.

Donc, voilà ce que le Conseil d'Etat vous propose, c'est de faire l'état de la situation et nous souhaitons que le débat ait lieu dans cette enceinte aussi pour clarifier les rôles de chacun et clarifier aussi l'intérêt supérieur du canton.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 86 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/

CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP).
Total: 86.

S'est abstenu:

Corminbœuf (BR, PS/SP). Total: 1.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Projet de loi N° 149 modifiant la loi sur les routes (aménagement de bandes et pistes cyclables)¹

Rapporteur: **Jean-Daniel Wicht (PLR/FDP, SC).**

Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission parlementaire s'est réunie le 23 septembre 2009 pour traiter ce projet de loi visant à modifier la loi sur les routes pour rendre obligatoire l'aménagement de pistes et bandes cyclables le long des routes cantonales. Ce projet de loi fait suite à la motion de nos collègues Edgar Schorderet et René Thomet, acceptée par le Grand Conseil le 2 décembre 2008.

Le jour précédent la séance de notre commission, l'association Pro Vélo a déposé une pétition demandant l'extension des aménagements en faveur des cyclistes, pétition ayant réuni 18 500 signatures en Suisse romande, dont 2605 dans le canton de Fribourg, et déposée à la Chancellerie d'Etat.

¹ Message pp. 1671ss.